

Règlement de l'Andr'Aide - Dimanche 30 mars 2025

L'inscription à la manifestation "Andr'Aide" de Andres (62340) implique la connaissance et l'acceptation sans réserve du présent règlement.

L'Andr'Aide consiste à courir ou marcher librement sur des chemins balisés de la Commune. Elle est ouverte à toutes personnes majeures ou enfants accompagnés d'un adulte.

Le projet est organisé par la municipalité d'Andres.

Cette manifestation vise à collecter des fonds et des dons libres au profit de l'Association "Aëla notre guerrière".

L'organisateur peut être contacté à tout moment pour toute demande d'explication ou d'information complémentaire, par mail à l'adresse secretariat@andres62340.fr

Date et horaire :

L'Andr'Aide d'Andres aura lieu le dimanche 30 mars 2025.

Départ devant la salle des sports de Andres à 9H30 pour les 3 parcours.

Fin de la manifestation vers 13h00

Parcours :

3 parcours sont proposés : 5 km, 10 km et 15 km. Ils empruntent des chemins herbeux, pouvant être boueux, et des routes.

La circulation sera régulée par arrêtés municipaux.

Ils sont ouverts à tous, licenciés ou non licenciés. Les mineurs seront obligatoirement accompagnés d'un adulte.

Pas de chronomètre, pas de classement. Chacun marche ou court à son rythme selon son envie.

La marche avec bâtons est acceptée. Les chiens tenus en laisse aussi. Leurs déjections devront être ramassées pour être déposées dans une poubelle.

Inscription :

Tarifs : 5 € par personne pour toutes les distances à partir de 10 ans.

2 € pour les enfants de moins de 10 ans.

Pré-inscription en ligne sur <https://forms.gle/yhCuyCVPsL6vk8AR8>

ou inscriptions à la Mairie d'Andres aux horaires d'ouverture et sur place, salle des fêtes le dimanche 30 mars 2025 à partir de 8h00 jusqu'à 9h15.

Le certificat médical ne sera pas nécessaire mais chaque participant doit s'assurer d'être en mesure de réaliser son défi en toute sécurité.

Les enfants resteront sous l'entière responsabilité de leurs parents.

Prévoir la monnaie juste si possible ou un chèque à l'ordre de l'association "Aëla, notre guerrière". Les cartes bancaires ne sont pas acceptées.

Un bulletin d'inscription sera à remplir par chaque participant. Un bracelet sera remis et donnera accès aux ravitaillements.

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit sauf cas de force majeure provoquant l'annulation de la course.

Signalisation :

Les parcours seront fléchés par un trait de peinture au sol et des panneaux. Des signaleurs seront présents aux intersections et endroits dangereux.

Ravitaillement :

Un poste de ravitaillement sera proposé en milieu de parcours pour le 10 km et 15 km. Ravitaillement pour tous à l'arrivée.

Sécurité & assistance :

La gendarmerie de Guînes a été prévenue de l'événement ainsi que la caserne de pompiers de Ardres. Des secouristes seront présents à l'arrivée.

N° de portable de l'organisateur à appeler en cas de problème 06 15 95 42 22.

En cas de problème ou d'abandon se rapprocher d'un signaleur, si possible. Celui-ci donnera l'alerte. Des signaleurs seront présents à chaque traversée de route. L'organisation se donne le droit de modifier ou d'annuler tout ou partie des épreuves pour des raisons sanitaires ou de sécurité.

Lorsque les parcours empruntent des routes ouvertes à la circulation, les participants doivent impérativement respecter le code de la route ainsi que les recommandations de l'organisation.

Les participants doivent respecter les autres usagers (agriculteurs, éleveurs, randonneurs, cavaliers, animaux...).

Le passage par l'arrivée est obligatoire même en cas d'abandon.

Les participants ne doivent laisser aucun déchet sur le parcours.

Signaler aux bénévoles les plus proches tout accident ou toute détresse dont vous êtes témoins.

Assurance :

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance souscrite par la Commune.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de bris, de perte ou de vol d'objets ou d'équipement, d'accident ou défaillance provoqués par le mauvais état du matériel ou de santé, d'accident provoqué par le non-respect du code de la route et/ou par le non-respect des consignes de sécurité données par l'organisation.

Il appartient à chaque participant de prévoir une « assurance individuelle » pour tout dommage matériel, corporel et/ou immatériel dont la responsabilité n'incomberait pas à l'organisateur.

Droit d'image :

Les participants autorisent expressément les organisateurs, ainsi que les ayant droits tels que partenaires et média, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la manifestation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires et les livres, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) :

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Acceptation du règlement :

Le simple fait de s'engager sur la manifestation implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.

Ce présent règlement pourra être modifié à tout moment si nécessaire par l'organisateur jusqu'à la date de l'événement. Toute nouvelle version du règlement sera mise en ligne sur le site internet de la commune de Andres et sur sa page Facebook et sera affichée le jour de l'épreuve.

Les présents articles régissent les rapports juridiques entre le participant et l'organisateur, Tout participant reconnaît avoir pris connaissance dudit règlement et en accepter toutes les clauses.

BONNE COURSE, BONNE MARCHE A TOUS.